

**ENSEIGNANT D'UNITE PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)  
ET D'UNITE PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE (UPS)**

TEXTES DE REFERENCE	BO n° 37 du 11 octobre 2012 Circulaires n° 2012-141 et 2012-142 du 2 octobre 2012
DESCRIPTION DU POSTE	<p>L'enseignant du premier degré exerce sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale. Il peut exercer auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et auprès d'enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV). Les organisations et les modalités de fonctionnement du dispositif sont arrêtées par l'IEN de la circonscription.</p> <p>L'inclusion dans les classes ordinaires constitue la modalité principale de scolarisation. Elle est le but à atteindre, même lorsqu'elle nécessite temporairement des aménagements et des dispositifs spécifiques. Les unités pédagogiques doivent disposer de toute la souplesse nécessaire à l'accueil et l'accompagnement des élèves. L'enseignant UPS-UPE2A est amené à intervenir selon différentes modalités en fonction des besoins des élèves (personne-ressource auprès des équipes, co-intervention, travail en petit groupe...). L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun. Le livret scolaire unique (LSU) est l'outil de suivi à utiliser au sein de l'école.</p>
CONDITIONS D'EXERCICE SPECIFIQUES	<p>L'enseignant inscrit dans ces dispositifs peut être amené à travailler dans plusieurs écoles en fonction des besoins. Il contribue à la mise en œuvre du projet de scolarisation en travaillant en étroite collaboration avec les équipes des établissements scolaires. Il participe au suivi des élèves dans le cadre des conseils de cycle et de la liaison inter-degrés. Il partage son expertise sur le FLS et le FLsco auprès des enseignants en tant que personne-ressource.</p> <p>La première année, l'enseignant participe à des temps de formation spécifique dans le cadre de l'accompagnement à la prise de fonction.</p>
PROFIL  QUALIFICATIONS NECESSAIRES  COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS	<p>Une expérience d'enseignement dans différents cycles est recommandée.</p> <p>Certification Complémentaire en Français Langue Seconde (CCFLS) pour la titularisation.</p> <p>L'enseignant devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accueillir les élèves et leurs familles ;</li> <li>• être capable d'organiser l'évaluation diagnostique à l'arrivée pour envisager les accompagnements pédagogiques possibles si nécessaire ;</li> <li>• assurer le dialogue avec les familles en collaboration avec les équipes enseignantes ;</li> <li>• travailler en équipe ;</li> <li>• travailler en collaboration avec le CASNAV</li> <li>• travailler avec des partenaires ;</li> <li>• participer aux actions de formation et d'information du CASNAV ;</li> <li>• participer aux jurys du DELF en passant l'habilitation correcteur-examineur ;</li> <li>• transmettre les informations nécessaires au pilotage des dispositifs UPS-UPE2A et au remplissage de l'enquête nationale EANA.</li> <li>• avoir des capacités organisationnelles et d'adaptation.</li> </ul>